



Demande de renseignements sur une rupture d'un PACS

Par Lois redelman

Bonjour,

Une rupture de PACS est envisagé par mes parents cependant j'ai quelques questions vis-à-vis de cette rupture :

La maison appartient à ma mère mais son conjoint à réalisé de multiples travaux dans celle-ci au fil des années : de multiples travaux d'entretien (peinture, crépi, maçonnerie : restauration d'une petite toiture (9m²) installation de carrelages dans une extension de la maison, destruction d'une grange, pose d'une palissade de 5 m, refonte d'une salle de bain construction d'un barbecue entièrement maçonné.. . .

Son conjoint a également payé une partie de la piscine creusée (mais il ne l'a pas faite lui-même),
Son conjoint est hébergé à titre gratuit mais fourni sur le compte commun une somme justifiant la moitié des dépenses du ménage.

Ma mère quant à elle s'occupe de gérer les 3 appartements en locations de son conjoint (elle réalise les quittances de loyer, écrit les courriers pour les locataires?) et cela depuis la datte de leurs pacs.

Face à ses multiples faits voici ma question :

Que risque ma mère en cas de rupture du PACS ?

Le conjoint peut-il demander une indemnisation pour les travaux fournis ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par ESP

Bonsoir

Votre mère ne risque que d'avoir à payer la différence, il faut dresser le bilan de ce que chacun a payé pour l'autre.

Soit en ayant contribué davantage aux charges courantes, soit en ayant payé des dépenses qui enrichissent l'autre (par exemple, des travaux sur son logement).

Éviter à tout prix le conflit, chercher le consensus et établir un écrit, car une action judiciaire coûtera bien plus cher.

Par Lois redelman

merci de votre réponse

Par ESP

Pour peu de chose